



24 novembre 2016



« Notre stratégie est en train de payer ! »

Quelle stratégie ?

La stratégie syndicale FDSEA - JA, pour défendre le classement des zones défavorisées et du piémont, était claire et déterminée :

- choix de la mobilisation territoriale : motions et délibérations dans les communes, les Communautés de Communes et au Conseil Départemental
- **choix d'une action syndicale forte** : la manifestation, volontairement régionale, à Montauban, le 14 novembre dernier, a été réussie, avec 1500 personnes et 200 tracteurs. Le Vice-Président du Conseil Régional s'y est exprimé avec un soutien franc à nos revendications. Une audience avec le Préfet de Région a suivi l'après-midi même.
Votre participation y a été déterminante, nous remercions à nouveau tous les lotois qui étaient présents à la manif de Montauban.
=> Cette action syndicale a eu un fort retentissement, elle a obligé le Ministre de l'Agriculture à répondre rapidement.
- choix, après la phase dure de la manif, de privilégier les rencontres de travail, en 2 temps :
 - hier 23 novembre, en configuration régionale, auprès du Cabinet du Ministre à Paris ;
 - aujourd'hui, dans le département, lors de la venue du Ministre de l'Agriculture : une réunion de travail de 2 heures s'est tenue avec Stéphane Le Foll puis avec Luc MAURER, membre de son cabinet en charge de la révision des zones défavorisées.

A Montauban, Toulouse et Paris, Alain LAFRAGETTE, en charge du dossier pour la FRSEA Occitanie, était en première ligne, pour défendre les intérêts des agriculteurs d'Occitanie et du Lot.

Quel est l'état de progrès du dossier ?

- Carte du Ministère du 22 septembre : **111 communes du Lot exclues** du zonage ZSCN, sur 291 communes concernées !
- Préfet de Région le 14 novembre : validation du traitement des anomalies, de manière ciblée
- Ministère 23 novembre : nous avons été entendu sur la prise en compte d'un premier critère « herbe » → diffusion d'une seconde carte (complémentaire)... il y en aura d'autres
=> **56 communes « rattrapées »**, à savoir toutes les communes de Bouriane, les 12 communes initialement exclues du Limargue et les 8 communes initialement exclues de la Petite Région Agricole de Causses (voir nouvelle carte ci-jointe).
- Rencontre Ministre aujourd'hui :
=> Feu vert du Ministre pour la transparence sur les données du classement (ce qui nous était refusé jusqu'à aujourd'hui !)
=> **Engagement ferme du Ministre de trouver une solution dans chacune des communes lotoises, pour que 100 % de notre territoire départemental préserve son classement.**
Pour transcrire cet engagement en acquis concret, nous avons épluché, commune par commune, pendant 2 heures, avec le Conseiller du Ministre, la situation des 55 communes restantes : vallée de la Dordogne, vallée du Lot, secteurs autour de Lalbenque, Lhospitalet et Saint-Matré.

=> Confirmation que le zonage Piémont serait dissocié de la révision du zonage, donc pas remis en cause.

Cette stratégie, ces choix à l'occasion de la venue du Ministre dans le Lot, nous les assumons pleinement : il s'agissait de travailler le dossier sur le fond, grâce aux acquis de la manif. Rappelons que ce dossier pèse 9 M€ /an pour les paysans du Lot, pour les 30 prochaines années.

Nous vous invitons à vous rapprocher des représentants du réseau FDSEA-JA qui ont participé aux échanges de ce jour avec le Ministre et son conseiller (liste ci-jointe).

Nous allons aussi revenir vers tous les adhérents, localement, pour vous expliciter, à l'occasion de réunions locales, dans les prochains jours :

- les acquis obtenus à ce jour,
- le travail restant à faire.

Le travail est engagé, dans un climat constructif, avec le Cabinet du Ministère. Une nouvelle carte complémentaire est attendue pour début décembre. Le zonage complet pourrait être finalisé au mois d'avril prochain.

Sur ce dossier, avec le concours et le soutien de la Chambre d'Agriculture, nous restons à la fois déterminés et vigilants. Nous ne sommes pas encore au bout.

Fermes et déterminés, Lionel FOUCHE, Alain LAFRAGETTE et Christophe CANAL ont aussi parlé très franchement au Ministre, relayant la colère des agriculteurs sans filtre.

Les responsables du réseau ont illustré la conjoncture très difficile que subit le Lot depuis plus d'un an, toutes filières et production confondues. Les problématiques de marché et de prix ont été mises sur la table, rappelant que nous nous refusons à traiter uniquement les questions liées aux aides.

Les autres sujets abordés (liste non exhaustive) :

- **Paiements PAC** : devant les manquements intolérables du Ministère, nous avons exigé des réponses concrètes et rapides, pour tous les dossiers non régularisés à ce jour.

Bloqués pour cause de contrôles (ICHN notamment), cas particuliers, aides MAE, soutien Agriculture Biologique : 400 dossiers sont en instance, avec des trésoreries dans le rouge.

=> **Le Ministre s'est engagé à mettre en œuvre, sans délai : attestations DDT + Prêts bancaires court terme + prise en charge intérêts par l'État (au cas par cas).** Les paiements manquants des ATR et des soldes étant par ailleurs échelonnés à partir de mi-décembre.

Aide Ovine 2016 : la grande majorité des dossiers seront soldés au 5 décembre, le reliquat (retours contrôles) avant le 20 décembre.

- **Installation** : Projet porté par les Jeunes Agriculteurs du Lot sur la simplification de l'accompagnement à l'installation, argumenté et remis au Ministre aujourd'hui, comme suite à l'engagement du Président de la République de faire du Lot un département pilote ;

- **Grippe aviaire** : le Ministre s'est engagé à ce que l'ensemble des deuxièmes acomptes soit versé dans les tout prochains jours. Des cas particuliers liés à l'indemnisation des pertes lui ont aussi été soumis.

Enfin, de manière plus globale, le Ministre a indiqué qu'il ouvrait une voie pour la correction des handicaps sur tout le territoire départemental, **élargissant les indemnités compensatoires aux productions végétales**, dans le cadre d'un redéploiement budgétaire post 2020. En bref, une réflexion sur une ICHN végétale en zone défavorisée et piémont, à partir du moment où les transferts budgétaires PAC le permettront.